

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,
Chers collègues,

Cette CAPD se déroule en même temps que s'ouvre la commission mixte paritaire qui doit valider la très contestée loi de « pour une école de la confiance », dite communément loi Blanquer.

En effet, les propositions votées jusqu'alors au Sénat dégradent les conditions d'enseignement, d'apprentissage et de formation, qu'elle soit initiale ou continue. Elles confirment la mise en place d'un système scolaire dogmatique et inégalitaire. C'est la raison pour laquelle le SNUipp-FSU a appelé à une journée de grève aujourd'hui pour demander le retrait pur et simple de cette loi.

La phase principale du mouvement intra-départemental 2019 constitue une première pour le ministre et ses services. Il se traduit par une machine à affecter le plus possible de postulants, avec le risque d'affecter sur des fonctions et sur des secteurs géographiques non choisis, sans prise en compte équitable du barème. Six situations d'affectation hors vœux exprimés ont été constatées dans le projet de mouvement soumis aux organisations syndicales.

Qu'en est-il donc de la satisfaction des vœux réellement exprimés pour cette phase du mouvement ? Pour le SNUipp-FSU, la qualité du service est en lien direct avec les conditions de travail. Le mouvement en est un facteur premier. Les affectations doivent répondre aux demandes aux souhaits d'ordre professionnel mais aussi aux demandes liées au domicile et à la situation familiale. Le SNUipp-FSU ne se satisfait donc pas de la nomination des enseignants sur des affectations subies.

En conséquence, il demande que les six enseignants victimes de l'algorithme du nouveau programme d'affectation du ministère soient autorisés à participer à nouveau, dès la phase d'ajustement, s'ils l'expriment en déposant un recours gracieux.

C'est aussi dans la logique des limites de l'algorithme que le SNUipp-FSU 63 demande que des participants à la phase principale qui auraient obtenu une affectation à partir d'un vœu large et qui estimeraient avoir été lésés, puissent également s'inscrire dans la même démarche.

Le SNUipp-FSU 63 compte sur la haute bienveillance de l'Inspecteur d'Académie pour répondre positivement aux demandes qui seraient exprimées.

Le SNUipp-FSU réaffirme son attachement à la prépondérance de l'AGS, garante de l'équité entre les personnels et de la transparence des affectations.

La loi Fonction publique initiée par le gouvernement avec l'aval du président de la République, projetée de supprimer les Commissions administratives paritaires. Nous l'avons déjà largement dénoncée dans cette instance. Ceci constitue une grave menace pour la défense de l'intérêt des personnels, la garantie de l'équité et de la transparence sur tous les dossiers étudiés dans cette instance.

Cette CAPD traite de l'attribution des congés de formation professionnelle. Le SNUipp-FSU 63 demande qu'ils puissent être tous accordés en fonction du projet professionnel des postulants et de sa durée effective.

Concernant les stages MFIN-ASH (modules d'initiative nationale), que nous avons déjà évoqués, nous souhaiterions connaître le nombre de candidatures et de départs. Le SNUipp-FSU 63 rappelle que la formation continue est indispensable à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il est donc impératif que le ministère alloue au Puy-de-Dôme les moyens à la hauteur des enjeux de l'école inclusive.

Les résultats du mouvement laissent neuf postes RASED vacants à l'issue de la phase principale, soit six postes option E et trois postes option G. Il serait incompréhensible que ces postes restent non pourvus et qu'ils servent de variable d'ajustement. En effet, les besoins de l'école inclusive sont exponentiels et les enseignants spécialisés en poste n'ont pas les moyens attendus pour pouvoir y répondre dans de bonnes conditions. Pourtant, il y a des candidats à ces postes ou à des départs en formation. Cette logique décrédibiliserait le guide rédigé par le CHSCT où les RASED sont en première ligne pour accompagner les enseignants dans l'accueil des élèves aux comportements perturbateurs et/ou violents.

Les inquiétudes de la profession sont nombreuses et activées par un train de contre-réformes dans tous les secteurs de la Fonction Publique, lesquelles ne répondent aucunement aux besoins de la population. Aussi le SNUipp-FSU appelle tous les personnels à la plus grande vigilance à la rentrée comme pendant l'été, pour continuer la mobilisation contre les attaques prévues par le gouvernement libéral Macron-Philippe contre l'école, la Fonction Publique et bientôt les retraites...

Les élues à la CAPD,
Isabelle ROUSSY et Régine DUMAS

SNUipp-FSU 63 - Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et professeurs de collège

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ Snu63@snuipp.fr